



PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2025 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

Demande de crédit pour la mise en place d'un collecteur d'eau de pluie au Chemin du Vieux-Moulin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

PREAMBULE

À la suite des fortes pluies survenues ces dernières années, plusieurs habitations et terrains ont été régulièrement inondés par le ruissellement des eaux de pluie en provenance du chemin du Vieux-Moulin. Ce dernier, dépourvu de véritable système de collecte et de grilles de récupération efficaces, déverse aujourd’hui les eaux pluviales issues du domaine communal directement dans des propriétés privées.

CONSTAT

La forte imperméabilisation des sols liée à la bétonisation limite considérablement leur capacité d'infiltration. Le chemin du Vieux-Moulin, d'une surface d'environ 900 m², ne dispose que d'une seule grille de récupération des eaux pluviales et, en raison de son revêtement bitumineux, ne permet aucune infiltration naturelle.

Ainsi, lors d'épisodes pluvieux importants, d'importants volumes d'eau s'écoulent vers les terrains et habitations voisines, provoquant des inondations récurrentes.





En principe, lorsque les collecteurs sont incapables d'absorber la totalité des eaux pluviales, la responsabilité de la commune peut être engagée. Ce principe s'est d'ailleurs vérifié lors d'un précédent sinistre : à la suite de la rupture de l'un des collecteurs, une habitation située chemin du Vieux-Moulin a été inondée au niveau de ses sous-sols. Dans ce cas, c'est l'assurance de la commune qui a dû prendre en charge l'indemnisation des dommages subis.

PROCEDURE ET MESURES

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle villa située au chemin du Vieux-Moulin, nous avons proposé à l'architecte de concevoir un dispositif complémentaire de gestion des eaux pluviales, visant à renforcer les mesures de rétention déjà exigées dans le cadre de la mise à l'enquête.

Ce dernier a réalisé les études, calculs et plans nécessaires afin de mettre en place une solution permettant d'assainir efficacement la zone.



OFFRES

La Municipalité a pris contact avec plusieurs entreprises en vue d'obtenir des offres pour la réalisation des travaux. Parmi elles figure la société Butty SA, basée à Ursy, déjà en charge du chantier de construction de l'habitation voisine.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION MACONNERIE, BETON ARME, GENIE-CIVIL

Route de Moudon 38, CP 17
1670 Ursy

Tél. 021 909 58 13
contact@butty-sa.ch

N° TVA : CHE-107.771.027



Commune de Morrens
Place du Village 1
1054 Morrens

Ursy, le 17.07.2025

Offre N° 25057

Référence : Chemin Ancien Moulin, collecteur EC
Travaux dans route pour EC

Travaux de l'entreprise de maçonnerie

CFC 4 - Aménagements extérieurs		CHF	7'000.00
Extension Réseau EC de la commune		CHF	26'040.00
Sous-total HT		CHF	33'040.00
rabais	-2.00%	CHF	-660.80
Sous-total		CHF	32'379.20
escompte	-2.00%	CHF	-647.60
Total HT		CHF	31'731.60
TVA 8.1	8.10%	CHF	2'570.25
Total TTC		CHF	34'301.85

Conditions : 30 jours net

L'entreprise Butty reste à votre entière disposition pour toute précision concernant l'offre. Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, , nos meilleures salutations.

La société Risse SA, établie à Cugy, a également été sollicitée. Elle est intervenue à de nombreuses reprises sur notre commune et a réalisé la majeure partie des travaux de canalisations.



Risse SA

Entreprise de Bâtiment et de Génie Civil
Ch du Coeu 3 1052 Cugy tél. 021 731 22 52
BCV schaffens CC 10-725-1 Fax. 021 732 10 96
IRAN : CH133 0076 7000 1052 4518 3
TVA n° CHF-107.048.708 Mail: rissos@bluewin.ch

Administration communale
A l'attention de Monsieur
Frédéric Gex
place du Village 1
1054 Morrens

N/réf. : JR

Cugy, le 08.09.2025

Devis estimatif N° DV4107_15

Mise en place de grilles le long du chemin du Vieux Moulin

Récapitulation:

1	Travaux envisagés			26 988.50
2	Divers et imprévus			<u>1 350.00</u>
	Montant brut			28 338.50
	Rabais 2%	%	-2.000	28 338.50 -566.75
	Montant net 1			<u>27 771.75</u>
	TVA	%	8.100	27 771.75 2 249.50
	Prix net après T.V.A.			<u><u>30 021.25</u></u>

En cas d'adjudication des travaux, nous vous prions de bien vouloir nous retourner un double du présent devis dûment daté et signé

Après analyse des offres et compte tenu de la faible différence entre les montants proposés, la Municipalité a décidé de retenir l'offre de la société Risse SA, en raison de sa proximité géographique et de la facilité de suivi des travaux à long terme.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à votre Conseil, après avoir :

- Vu le préavis No 11/2025 de la Municipalité
 - Entendu le rapport de la Commission ad-hoc
 - Entendu le rapport de la Commission des finances

Décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 31'000.- destiné à la création d'un collecteur eau de pluie au chemin du Vieux-Moulin.
 - D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou, si ces dernières devaient être insuffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, pour autant qu'il reste dans le cadre du plafond d'endettement.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.



C.C. du 8 décembre 2025

Réf. : Frédéric Gex

Morrens, le 21 octobre 2025